



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM

AVIS PUBLIC
MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL
MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

AVIS AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier, de ce qui suit :

QUE lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le lundi 5 février 2024, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joachim a adopté une résolution visant à modifier la résolution numéro **2023-11-180** adoptée le 6 novembre 2023;

QUE la résolution numéro 2024-02-024 ait pour objet de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 en raison du dépôt tardif du budget de la MRC de la Côte-de-Beaupré;

QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 soit modifié de la façon suivante :

➤ La séance ordinaire fixée au lundi 2 décembre 2024 est repoussée au lundi 9 décembre 2024.

Les séances ordinaires pour l'année 2024 seront tenues selon le calendrier suivant et débuteront à 19 h30:

- 8 janvier (2^e lundi)
- 5 février
- 4 mars
- 2 avril (mardi)
- 13 mai (2^e lundi)
- 3 juin
- 2 juillet (mardi)
- 5 août
- 3 septembre (mardi)
- 7 octobre
- 4 novembre
- **9 décembre (2^e lundi)**

Donné à Saint-Joachim, ce 6^e jour du mois de février 2024.


Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Joachim, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public en date du 6 février 2024 aux endroits prévus par le règlement 433-2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 6^e jour du mois de février 2024.


Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier